



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal du 28 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Cédric LAFAGE, Maire de Périgny.

Étaient présents,

Monsieur LAFAGE Cédric, Monsieur ORGERON Patrick, Madame MATHIEU Isabelle, Monsieur LEGRAND Clément, Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury, Madame VALLE Estelle, Monsieur PLAIRE Gilles, Monsieur FAUCHET Jean-Michel, Monsieur CHATELU Tony, Madame BROTHE Gilda, Madame MOUNET Diane, Monsieur FLORENTIN Mikaël, Monsieur GUILBON Gilles, Monsieur PREVOST Christian, Madame TEQUI Colette, Madame VIEITES Sophie, Madame BISKUP Martine, Madame DARAGNEZ Carole, Monsieur CANNESSON Gilles, Monsieur JAUNET Christian, Madame GÜLBOL Amélie, Monsieur ATTANE Olivier, Madame MARZIN Stéphanie, Monsieur TARRADE Philippe, Monsieur TOUSSAINT Éric

Étaient absents,

Monsieur GUILHOT François (pouvoir à M. PREVOST Christian), Madame DA SILVA Laurie (pouvoir à Monsieur CHATELU Tony), Madame PREVOTAT Sarah (pouvoir à Madame MATHIEU Isabelle), Madame JEANNE Sylvie (pouvoir à Madame TEQUI Colette)

Madame MARZIN Stéphanie ainsi que Madame Isabelle MATHIEU ont été désignés assesseurs.

Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	22 avril 2026	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	25	Contre l'adoption	00
Procurations	04	Pour l'adoption	29
Membres absents	04		

DEL-2026_27 Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social

Madame Estelle VALLE, 6^{ème} Adjointe au Maire en charge de solidarités sociales et intergénérationnelles ainsi qu'à l'économie locale, rappelle que Monsieur le Maire est président de droit du CCAS, et que par délibération n°2026-26 du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a fixé le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à sept.

Les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Il est proposé de fixer, pour la mandature 2026/2032, à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS de Périgny : le président, 7 membres élus et 7 membres nommés par le Maire. Les listes de candidats ont été appelées à se faire connaître.

Les listes des candidats présentées par les groupes de conseillers municipaux sont les suivantes :

- Liste « **Périgny au cœur de nos ambitions** » (complète) :
 - o Estelle VALLE
 - o Christian PREVOST
 - o Jean-Michel FAUCHET
 - o Diane MOUNET
 - o Gilda BROTHE
 - o Carole DARAGNEZ
 - o Sarah PREVOTAT

- Liste « **Périgny cœur de vie** » (incomplète) :
 - o Philippe TARRADE
 - o Stéphanie MARZIN
 - o Christian JAUNET
 - o Amélie GÜLBOL
 - o Eric TOUSSAINT
 - o Olivier ATTANE

En conséquence, la présente délibération est soumise à l'adoption du Conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et R.123-8 à R.123-10,

Vu la délibération n°2026-26 du 28 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le règlement intérieur du CCAS approuvé par délibération n°18-2021 du 28 juin 2021 et actuellement en vigueur,

Considérant la nécessité de désigner les membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS,

Entendu l'exposé de Madame Estelle VALLE, 6^{ème} Adjointe au Maire en charge des solidarités sociales et intergénérationnelles et de l'économie locale,

Après en avoir délibéré, à des suffrages exprimés,

DECIDE

- **DE PROCEDER**, conformément aux articles L. 123-6 et R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, à l'élection, au scrutin secret et de liste à la proportionnelle au plus fort reste, des 7 membres du Conseil municipal devant participer au conseil d'administration du CCAS de Périgny.

Les listes de conseillers municipaux candidats sont les suivantes :

- Liste « **Périgny au cœur de nos ambitions** » :
 - o Estelle VALLE
 - o Christian PREVOST
 - o Jean-Michel FAUCHET
 - o Diane MOUNET
 - o Gilda BROTHE
 - o Carole DARAIGNEZ
 - o Sarah PREVOTAT

- Liste « **Périgny cœur de vie** » :
 - o Philippe TARRADE
 - o Stéphanie MARZIN
 - o Christian JAUNET
 - o Amélie GÜLBOL
 - o Eric TOUSSAINT
 - o Olivier ATTANE

- **Nombre de présents : 25**
- **Nombre de pouvoirs : 4**
- **Nombre de bulletins blancs : 0**
- **Nombre de bulletins nuls : 1**
- **Nombre de suffrages exprimés : 29**
- **Nombre de suffrages obtenus pour la liste « Périgny au cœur de nos ambitions » : 23**
- **Nombre de suffrages obtenus pour la liste « Périgny cœur de vie » : 6**
- **Nombre de sièges à pourvoir : 7**

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $29/7=4.14$

« Périgny au cœur de nos ambitions » : $23/4.14 = 5.5 = 5$ sièges obtenus

« Périgny cœur de vie » : $6/4.14 = 1.45 = 1$ siège obtenu

Le plus fort reste est obtenu par la liste « Périgny au cœur de nos ambitions », le dernier siège à pourvoir lui est donc attribué.

- liste « Périgny au cœur de nos ambitions » 6 sièges
- liste « Périgny cœur de vie » 1 sièges

Sont élus membres du Conseil d'administration du CCAS de Périgny :

1. Estelle VALLE
2. Christian PREVOST
3. Jean-Michel FAUCHET
4. Diane MOUNET
5. Gilda BROTHE
6. Carole DARAIGNEZ
7. Philippe TARRADE

- **DE PRÉCISER** que le Conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par Cédric LAFAGE, Maire de Périgny.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

AR Prefecture

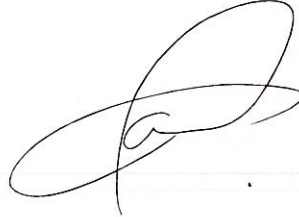
017-211702741-20260428-DEL_2026_27-DE
Reçu le 30/04/2026

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
Monsieur le Comptable Public, Service de Gestion Comptable de Ferrières,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Cédric LAFAGE



Le secrétaire de séance,
Amaury CAILLIAS-LAPORTE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération, après transmission au représentant
de l'Etat le 30/04/2026
Et sa publication le 30/04/2026

